

Cote du document:	EB 2008/94/R.21
Point de l'ordre du jour:	11 e) ii)
Date:	6 août 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Géorgie

Mémoire du Président

Programme de développement rural pour les zones de montagne et de hautes terres

Modification de l'accord de prêt et réaffectation des fonds du prêt

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quatorzième session
Rome, 10-11 septembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Henning Pedersen

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2635
courriel: h.pedersen@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de modification de l'accord de prêt et à la réaffectation des fonds du prêt pour le programme de développement rural pour les zones de montagne et de hautes terres en Géorgie, telle qu'elle figure au paragraphe 7.

Mémoire du Président

Programme de développement rural pour les zones de montagne et de hautes terres (prêt n° 543-GE)

Modification de l'accord de prêt et réaffectation des fonds du prêt

A. Introduction et historique

1. Le Conseil d'administration est invité à approuver la modification de l'accord de prêt du programme de développement rural pour les zones de montagne et de hautes terres, en Géorgie, en vue de réaffecter à la composante reconstruction des infrastructures sociales les fonds initialement alloués à d'autres catégories (telles que la création d'un fonds de financement des initiatives de développement, d'un fonds à risque et d'une dotation en capital). Cette modification doit être approuvée par le Conseil d'administration dans la mesure où elle change les caractéristiques du programme initialement approuvé.
2. Le prêt, d'un montant de 6,1 millions de DTS, a été approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2000. L'accord de prêt a été signé en octobre 2000 et le programme est entré en vigueur en septembre 2001. Au stade de la préévaluation, le coût total du programme était estimé à 9,23 millions d'USD, dont environ 8,00 millions d'USD devaient être financés par un prêt du FIDA, 0,65 million d'USD par le Gouvernement de Géorgie et 0,50 million d'USD par les bénéficiaires.
3. Cette modification de l'accord de prêt se fonde sur les conclusions d'une mission d'examen effectuée par le FIDA au printemps 2008 ainsi que sur une demande officielle de modification présentée au FIDA par le Gouvernement de Géorgie.

B. Justification de la demande de modification

4. À l'heure actuelle, le montant des fonds non décaissés s'élève à 3,69 millions de DTS (approximativement 6,03 millions d'USD au taux de change en vigueur), soit 60% environ du montant total approuvé. Ce faible taux de décaissement est principalement dû aux circonstances politiques de la Géorgie qui, au cours des trois dernières années, ont entravé l'exécution du programme ainsi qu'à une conception trop ambitieuse par rapport aux réelles capacités d'exécution. En conséquence, les modalités d'exécution d'un certain nombre de composantes n'ont pu être aménagées. La situation politique est désormais meilleure et le gouvernement est fermement décidé à fournir rapidement aux groupes cibles du programme les avantages dont le besoin se fait fortement sentir. Toutes les parties (le FIDA, l'institution coopérante et le gouvernement) ont convenu d'accorder la priorité au développement des petites infrastructures, afin de générer un apport rapide et significatif d'avantages, dans le droit fil des objectifs du programme, et de compléter d'autres programmes en cours financés par le FIDA en appui à la fourniture de services financiers ruraux et à la création d'emplois.
5. Les investissements dans les infrastructures porteront essentiellement sur la remise en état ou la construction de routes, ponts et systèmes d'irrigation et d'approvisionnement en eau potable. Ces investissements procureront des avantages immédiats aux communautés rurales pauvres et répondront par ailleurs aux priorités stratégiques du FIDA dans la région – renforcement des capacités des populations rurales pauvres et amélioration de leur accès équitable aux ressources naturelles productives, aux actifs financiers et aux marchés.

6. La modification permettra au programme de pourvoir à la conception, à la mise en place et à la supervision de quelque 30 microprojets sur une période de 18 mois. Dix d'entre eux ont déjà été identifiés, et le Fonds s'est assuré de l'existence des capacités d'exécution nécessaires pour mener à bien ces interventions. On estime à 9 500 environ le nombre de ménages qui devraient bénéficier de cette réorientation du programme en faveur des infrastructures, chiffre comparable aux prévisions de la préévaluation estimant à 10 640 le nombre de ménages bénéficiaires. Par conséquent, la réorientation vers le développement des infrastructures comportera, à court terme, des avantages notables pour un grand nombre de personnes démunies vivant dans la zone cible, permettant ainsi d'atteindre les objectifs du programme.

C. Recommandation

7. Pour les raisons susmentionnées, la demande de modification de l'accord de prêt présentée par le Gouvernement de Géorgie est considérée comme étant justifiée et il est recommandé que le Conseil d'administration approuve la réaffectation des fonds alloués à d'autres catégories du programme en faveur des petites infrastructures.

